

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

FR89 - CHEMISE BIZFLAME 88/12



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN ISO 11612 (A1+A2, B1, C1) (2015)

NFPA® 70E (2018)

NFPA® 2112 (2018)

ASTM F1506

EN 61482-2 EN 61482-1-1 (ELIM 9.1 CAL/CM², ATPV 11 CAL/CM²) (2020)

ASTM F1959/F1959M-12 (ATPV 8.2 CAL/CM² (HAF 69.1%)) (2013)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

VN610 151063

Publié par : OETI (Institut fuer Oekologie, Technik und Innovation GmbH)

Sebenhirtenstrasse 12A , Objekt 8 , Vienna, 1230, Austria (0534)

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2024-06-26